

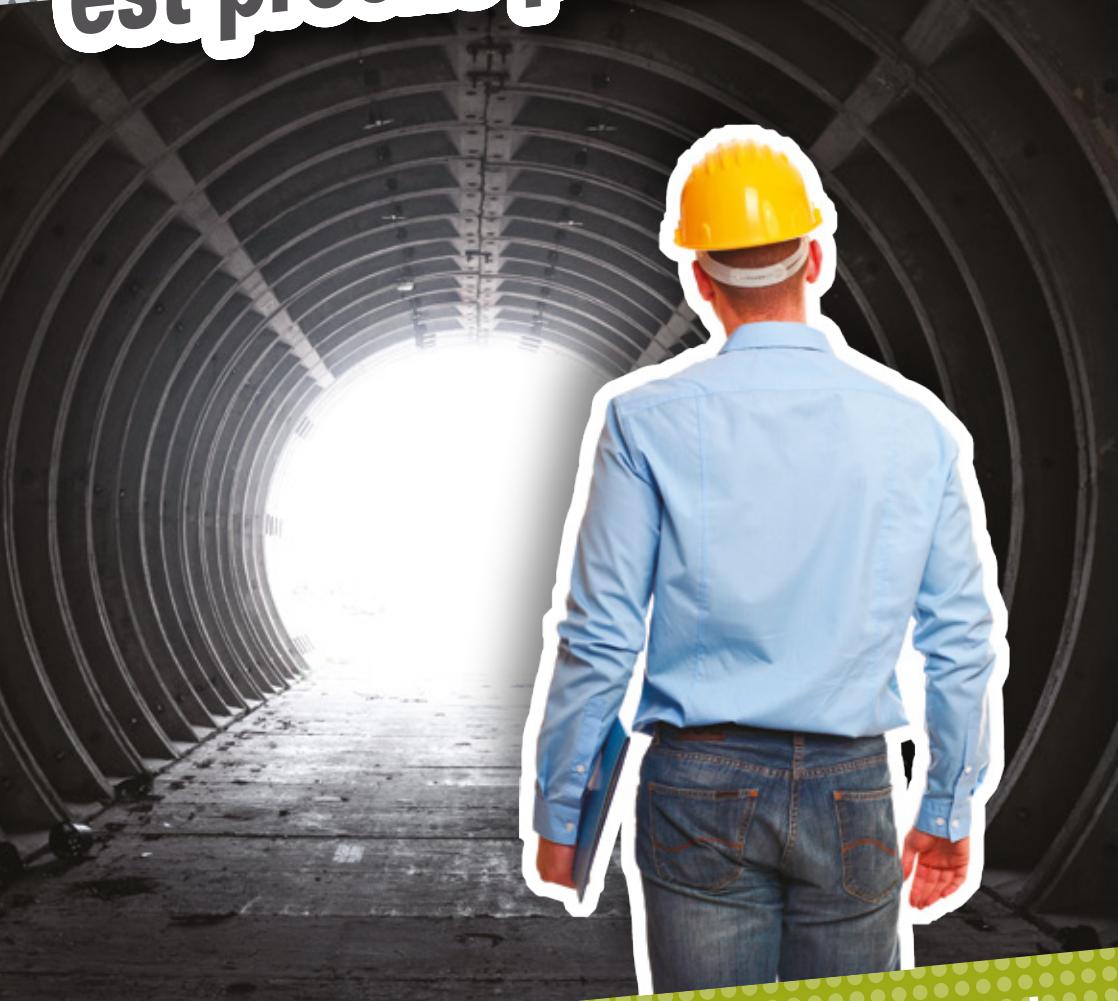
N°127

Mag'Actualités
de la CAPEB Hérault
décembre 2020

le Messager

du Bâtiment et des Travaux Publics

**Bâtiment :
le bout du tunnel
est proche pour 2021 !**



La CAPEB Hérault est affiliée à
U2P union
des entreprises
de proximité
HÉRAULT

La CAPEB Hérault est plus que jamais à vos côtés !
Nous vous souhaitons de Bonnes Fêtes !

Depuis 60 ans
la CAPEB Hérault
est à votre service !



PRÊT EXPRESS SOCAMA

ÉQUIPEZ VOTRE ENTREPRISE SANS ENGAGER VOTRE PATRIMOINE PERSONNEL

**EMPRUNTEZ AUX MEILLEURES CONDITIONS,
AUCUNE CAUTION NE VOUS EST DEMANDÉE***



* Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire et la Socama.

Voir les conditions applicables en agence.
Pour ces opérations, la Socama (Société de caution mutuelle artisanale) bénéficie d'une garantie
au titre du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation de la Communauté européenne.

Rencontrez votre conseiller ou connectez-vous sur www.sud.banquepopulaire.fr



#LaBonneRencontre

BANQUE & ASSURANCE

BANQUE POPULAIRE
DU SUD



ADDITIONNER LES FORCES, MULTIPLIER LES CHANCES

Banque Populaire du Sud - 38 bd Georges Clemenceau - 66966 PERPIGNAN Cedex 09 - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable - 554200808 RCS Perpignan -
Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 023 534 - www.sud.banquepopulaire.fr - Crédit photo : ©contrastwerkstatt - ©gpointstudio

Chaque jour vous assurez,
chaque jour nous vous assurons

Indépendants, confiez votre protection sociale à des experts...

VOTRE CONSEILLER

Christine CATARINICHIA : 06 62 24 19 33

Réseau commercial : 51, rue de Châteaudun - 75442 PARIS Cedex 09

Mail : ccatarinichia@garance-mutuelle.fr

www.garance-mutuelle.fr



Édito

3

—
LA CAPEB

Des **femmes** et des **hommes**
responsables !

Bâtiment : le bout du tunnel est proche pour 2021 !

Après la 1^{ère} vague du COVID 19, où nos entreprises ont dû cesser leur activité, et après la 2^{ème} vague où nos entreprises ont pu continuer à travailler, grâce à la farouche volonté de la CAPEB qui a su faire entendre raison au gouvernement pour maintenir les chantiers ouverts en respectant les gestes barrières, nous espérons que le 1^{er} trimestre 2021, marquera le début d'une véritable relance de notre secteur d'activité et de l'économie.

Au-delà des difficultés engendrées par cette pandémie pour notre secteur d'activité, et des questions qui se posent aujourd'hui quant à nos modes de vie, un sujet apparaît de plus en plus important pour nos entreprises qui vont devoir s'adapter aux nouvelles obligations liées à la nouvelle Réglementation Environnementale (RE 2020) et aux demandes légitimes des clients et de maitres d'ouvrages qui souhaitent de plus en plus des projets économies en énergie et intégrés dans l'environnement.

Nous devons saisir cette 3^{ème} vague « verte » pour nous adapter, nous former, former nos jeunes et nos salariés, afin de pouvoir répondre présent à ce marché important qui s'ouvre à nous. La demande de travaux de rénovation énergétique, notamment des particuliers, risque de fortement s'accroître avec le dispositif « MaPrimeRenov », les différentes aides de l'Etat (ANAH) et de la région Occitanie (Eco chèque). La CAPEB sera présente pour vous accompagner dans la maîtrise des différents dispositifs.

Afin de capter ces nouveaux marchés, vous devrez peut être également moderniser votre outil de travail et investir. Il existe plusieurs possibilités d'accompagnements financiers, notamment à travers les aides du PASS RELANCE de la région Occitanie, les aides de la CARSAT, ou des plateformes d'initiatives locales. La CAPEB est ses partenaires seront vous aiguiller pour monter vos dossiers. (voir page 12)

Chers collègues, avec la CAPEB, vous n'êtes pas seul !

Plus forts. Ensemble !

Jean Pierre **GARCIA**
Artisan maçon
Président de la
CAPEB Hérault



Jean Pierre **GARCIA**
Artisan maçon
Président de la
CAPEB Hérault



CAPEB Hérault :
118, allée Alain Corneau
CS 58808
34184 MONTPELLIER cedex 4
Tél. : 04 99 77 22 80
www.capecb-herault.fr

Directeur de la publication :
Jean-Pierre GARCIA
Rédacteur en chef :
Pascal Christol
pascal.christol@capecb-herault.fr
Impression imprimerie :
MARAVAL
Imprimé à 1300 exemplaires
par MARAVAL imprimeur



4

LA CAPEB

Des **femmes** et des **hommes** responsables !

La CAPEB Hérault solidaire des restaurateurs

Depuis le début de la crise sanitaire et notamment lors du premier confinement, la CAPEB Hérault a toujours soutenu l'ensemble du secteur de l'artisanat et du commerce de proximité.

Lors du second confinement, où heureusement le secteur du bâtiment a pu continuer à travailler sur les chantiers et chez les particuliers, nos collègues restaurateurs et traiteurs ont eu l'obligation de fermer et ceci jusqu'au 20 janvier 2021 !



La CAPEB Hérault a toujours dénoncé cette aberration auprès des députés et de la préfecture, et a demandé à maintes reprises à monsieur le Préfet de l'Hérault, la réouverture des restaurants pour permettre aux entreprises du bâtiment de pouvoir se restaurer à midi dans le cadre de leurs activités.

Nous avons apporté notre soutien à nos collègues de la CGAD (confédération générale de l'alimentation de détail) en diffusant sur nos newsletters, la liste des points de vente à emporter et nous avons aussi apporté notre soutien à l'UMIH (Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière) lors de différentes interventions auprès du Préfet de l'Hérault.

La CAPEB Hérault soutient la campagne de l'U2P contre la fermeture des restaurants !

Actions syndicales

La démarche « Artisans Engagés / Entreprise responsable » est faite pour vous !



La CAPEB a mis en place la démarche « Artisans engagés/Entreprise responsable » pour vous permettre de renforcer vos actions en faveur du développement durable et de mieux les valoriser auprès de vos clients, partenaires...mais aussi de vos salariés. C'est une démarche accessible à tout type d'entreprise (chef d'entreprise travaillant seul ou avec des salariés), quel que soit son métier et qui est gratuite !

Vous menez déjà de nombreuses actions en matière de développement durable et responsable, sans forcément le savoir, et surtout sans les valoriser auprès de vos clients et partenaires... Aussi, la CAPEB vous encourage à aller plus loin et à vous engager dans la démarche « Artisans engagés/Entreprise responsable ».

LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE BATIMENT, C'EST QUOI ?

Aujourd'hui, le secteur du bâtiment est au cœur des problématiques autour du développement durable et notamment de la transition environnementale. Pour preuve, il suffit de regarder l'actualité avec la rénovation énergétique, la gestion et la valorisation des déchets, ...

En outre, on observe désormais une prise de conscience des consommateurs qui souhaitent mieux consommer. Ainsi, on parle de plus en plus de nouvelles thématiques (économie circulaire, valorisation des déchets, adaptation au vieillissement des populations, etc.).

Le but du développement durable est de concilier performance économique, préservation de l'environnement et enjeux de société. Loin d'être forcément une contrainte, le développement durable peut être une source de croissance et de développement économique pour les entreprises artisanales du bâtiment. On peut dire que les artisans du bâtiment font déjà et naturellement des actions en matière de développement durable sans le savoir et sans les valoriser, notamment auprès de leurs clients : réduction des déchets, utilisation de matériaux bio-sourcés, embaucher des apprentis,.....

QUELS BENEFICES ?

Mettre en place une démarche de développement durable, c'est pour l'entreprise, un moyen de mieux se valoriser, mais également un outil d'amélioration de sa performance et de la qualité.

- Le développement durable est un levier pour une entreprise responsable

La démarche de développement durable doit être porteuse de sens. La mise en œuvre d'actions en matière de développement durable doit se traduire par des pratiques concrètes et perceptibles par les clients et les prospects.

- Le développement durable est un levier de performance et de qualité

Sur le long terme, le développement durable peut donner la possibilité de faire des économies. Réduire son impact environnemental peut entraîner un gain financier avec des dépenses énergétiques diminuées et/ou une valorisation des déchets.

-Le développement durable est un levier de business

En devenant un artisan engagé, vous vous démarquez aussi de la concurrence et attirez de nouveaux clients en répondant aux attentes de responsabilité d'un grand nombre de consommateurs.

LA CAPEB ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE : UN ENGAGEMENT FORT

La CAPEB fait du développement durable un axe majeur de son action avec la démarche « Artisans engagés/Entreprise responsable », accessible à toutes les entreprises, quel que

soit leur métier ou leur taille et qui plus est gratuite !

La démarche « Artisans engagés/Entreprise responsable”

Un double objectif :

- contribuer à la mise en place d'une démarche de développement durable, adaptée à la petite entreprise du bâtiment
- développer un réseau d'artisans engagés partageant leurs pratiques durables et responsables et faisant progresser la profession

qui se traduit concrètement par :

- une plateforme en ligne regroupant des éléments de présentation de la démarche, un outil d'autodiagnostic, un plan d'action personnalisé, des fiches pratiques par thématique et des supports de communication : <https://artisansengages.capecb.fr/>
- un réseau de correspondants CAPEB dédiés à l'animation et à la diffusion de la démarche sur les territoires

Être un artisan engagé, c'est :

- adhérer aux valeurs de la démarche : citoyenneté, progrès, partage
- mettre en place à minima un premier socle de pratiques responsables sur les 4 thématiques de la démarche : qualité des travaux, chef d'entreprise/employeur responsable, respect de l'environnement, ancrage sur le territoire.
- communiquer sur ses engagements et ses actions auprès de ses clients et des autres artisans de façon responsable et transparente

En résumé, c'est une démarche individuelle, volontaire et gratuite, qui est compatible avec d'autres marques et qualifications (Handibat, ECO-artisan RGE, etc.)

En savoir plus :
<http://artisansengages.capecb.fr/>



Actions syndicales

LA CAPEB

Des **femmes** et des **hommes**
responsables !

La Banque Populaire du Sud mobilisée sur son territoire avec le prêt ga- ranti par l'état (PGE) et le prêt relance SOCAMA

SOUTENIR NOTRE TERRITOIRE AVEC LE PRET GARANTI PAR L'ETAT

Dès le premier confinement, La Banque Populaire du Sud se mobilise massivement pour que sur tout son territoire, ses clients bénéficient du dispositif du Prêt Garanti par l'Etat concerné (PGE). Il concerne la très grande majorité des entreprises françaises quelles que soient leur taille et leur forme juridique. Sont ainsi éligibles des ETI, PME, TPE, les commerçants, artisans, exploitants agricoles, professions libérales, micro-entrepreneurs, entreprises innovantes et la plupart des associations et fondations ayant une activité économique... Les rares exceptions étant prévues par le décret.

RAPPEL : Le Prêt Garanti par l'Etat peut représenter jusqu'à 25% du Chiffre d'Affaires 2019, ou deux années de masse salariale pour les entreprises innovantes ou créées depuis le 1er janvier 2019 ou les 3 meilleurs mois de chiffre d'affaires pour les activités saisonnières. Il bénéficie d'un différé d'amortissement total (intérêts + capital) pour la première année. A l'issue de cette période initiale, le client peut choisir d'amortir le prêt sur une durée maximale de cinq ans. Il est distribué à prix coûtant et permet ainsi aux entrepreneurs de passer au mieux cette situation de crise exceptionnelle.

EN PRATIQUE : Depuis le 14 décembre le choix va donc se poser pour les professionnels en fonction de leur situation afin de prendre en compte l'impact des deux confinements et leurs perspectives d'activité :

1/ Amortir le PGE en fixant une durée de remboursement

2/ Rembourser intégralement ou partiellement le PGE

Ainsi à compter de cette date (14 décembre), les clients Banque Populaire du Sud ont reçus un courrier les invitant à effectuer ce choix. Ils pourront se rendre sur leur application Cyberplus Pro et choisir leur option.

Il sera possible de souscrire un PGE complémentaire jusqu'au 30 juin 2021.



RECONSTRUIRE LE MONDE D'APRES AVEC LE PRET RELANCE SOCAMA

De nombreuses entreprises ont été contraintes à ralentir ou à suspendre leur activité au cours des six derniers mois. Depuis le déconfinement, elles ont dû s'adapter avec agilité aux nouvelles mesures sanitaires et doivent disposer d'une trésorerie suffisante pour se relancer.

Pour accompagner les professionnels dans ce nouveau contexte économique à relancer leur activité, la Banque Populaire du Sud reste mobilisée à vos côtés et propose depuis le 15 septembre, **le Prêt SOCAMA Relance**.

Ce nouveau prêt, sans caution personnelle du dirigeant, de sa famille ou d'un tiers, est à 100 % garanti par la SOCAMA et soutenu par le Fonds Européen d'Investissement (FEI). Pour mieux s'adapter aux besoins de chaque professionnel, ce prêt pouvant aller jusqu'à 150 000 €, peut être remboursé sur une durée de 12 à 84 mois, avec un différé possible jusqu'à 12 mois.

<https://www.socama.com>

- Votre contact privilégié pour Banque Populaire :

Christophe PONSOLE, marché des Professionnels,

04.68.38.36.23 / 06.68.99.72.20

Christophe.ponsole@groupebps.fr



Actions professionnelles

La CAPEB et AIDEE lancent une nouvelle offre destinée aux entreprises artisanales du bâtiment : FACILIPRIME

Faciliprime : une réponse aux décisions gouvernementales



Depuis le Conseil de Défense Écologique du 27 juillet dernier, le gouvernement a souhaité donner un signal fort concernant les chaudières fioul neuves qui seront installées à partir de 2022.

Avec FACILIPRIME, les artisans chauffagistes vont désormais pouvoir accompagner leurs clients qui souhaitent remplacer leur ancienne chaudière au charbon ou au fioul par un équipement performant. En associant une chaudière à condensation compatible biofioul à une pompe à chaleur (PAC) air/eau grâce à un système de régulation intelligent, la PAC hybride « Biofioul ready » permet de répondre aux besoins énergétiques des logements en apportant un confort en toute saison à un coût maîtrisé.



Proposés par les marques industrielles partenaires de l'offre FACILIPRIME, ces équipements peuvent désormais être installés sous la forme d'une mensualité packagée tout inclus à partir de 83,33€/mois sur 60 mois avec une garantie étendue à 3 ans (soumise à conditions).

Les nombreux avantages de Faciliprime

Avec FACILIPRIME, les avantages sont au rendez-vous pour le particulier souhaitant remplacer son ancienne chaudière par une PAC hybride « Biofioul ready » :

- 300 € de prime du fabricant participant,
- jusqu'à 4 800 € de prime « CEE Coup de Pouce chauffage AIDEE »,

- jusqu'à 4 000 € de prime MaPrimeRénov' de l'ANAH,
- un financement à 0% avec FRANFINANCE, filiale de la Société Générale.

En tout, ce sont jusqu'à 9 100 € de primes cumulées qui peuvent être déduites de la facture des clients en fonction de leur éligibilité aux différentes aides.



Pour l'entreprise RGE, l'offre FACILIPRIME assure un accompagnement personnalisé pour simplifier les démarches administratives à accomplir. Tous les supports dédiés à l'offre (mode d'emploi, convention, dépliant clients, passeport crédit...) sont mis à sa disposition grâce au site web faciliprime. fr ainsi qu'une plateforme téléphonique dédiée, basée en Ile-de-France, pour chaque étape de l'offre.

AIDEE est mandataire MPR

L'aide MaPrimeRénov' permet de financer des travaux d'installation de PAC hybride « Biofioul ready » jusqu'à 4 000 € selon le revenu fiscal du client.

En tant que mandataire de MaPrimeRénov', AIDEE se charge des démarches administratives auprès de l'ANAH et avance l'aide concernée à l'entreprise afin de permettre à cette dernière de déduire le montant correspondant sur la facture. Une simplification des procédures bienvenue autant pour le client que pour l'entreprise !

Faciliprime est soutenue par de nombreux industriels

La CAPEB et AIDEE ont réuni autour de FACILIPRIME les principales marques industrielles en capacité de commercialiser des PAC hybrides « Biofioul ready ».

Pas moins de 7 grandes marques partenaires s'engagent ainsi pour valoriser la qualité des équipements installés au travers l'offre FACILIPRIME : ATLANTIC, AUER, CHAPPEE, DE DIETRICH, DOMUSA, OERTLI ou encore PERGE.

Actions professionnelles

LA CAPEB

Votre conseiller technique !

**Transformez
vos matériaux
non utilisés en profit !**



SOLUTIONS PROFESSIONNELLES POUR UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

Cette jeune entreprise du secteur de l'ESS apporte des solutions concrètes pour aider les artisans à lutter contre le gaspillage des matériaux de construction et favoriser leur réemploi. Avec sa plateforme web **R-PLACE.FR**, elle leur permet de revaloriser les matériaux d'occasion comme les surplus neufs (gros oeuvre, second oeuvre, machines, outils, ...) plutôt que de les envoyer à la benne, tout en aidant leurs confrères à s'approvisionner à bon prix et dans une logique de "circuit court".

L'idée est simple : mettre en ligne les "gisements" de matériaux qui vont sortir d'un chantier démontés ou encore sur palette, ou bien le matériel qui dort au fond d'un atelier, selon des critères personnalisables de prix, de délai, de proximité ou d'anonymat.



L'équipe de Caprionis, en tant que tiers de confiance, s'occupe ensuite de sélectionner les acheteurs potentiels, négocie et si besoin facture elle-même pour le compte du vendeur, se rémunérant par une commission de 10 à 25% du prix de vente.

Même si rien n'empêche de livrer, la plupart des transactions s'effectuent directement à la source, sur le chantier ou dans l'entrepôt.

"Le réemploi permet de faire un geste pour la planète et pour le portefeuille"

TRANSFORMER SES DÉCHETS EN PROFITS

Plusieurs centaines de produits proposés un peu partout en France par des artisans, des entreprises de rénovation, de TP ou de démolition ont ainsi trouvé une seconde vie, et près de 100 tonnes de déchets ont été évitées. Et qui dit déchet évité, dit déchetterie non payée, moins de temps sur la route et plus de temps sur son chantier... Une autre bonne raison de changer ses pratiques.

Avec le réemploi, Caprionis donne de la visibilité à des matériaux destinés à la destruction qui conservent pourtant une valeur d'usage voire patrimoniale, donc une valeur marchande, parfois très importante. Elle transforme de futurs déchets en ressources, mettant en valeur les matériaux et les savoir-faire locaux.

Lors de votre inventaire ou à la fin du prochain chantier, ayez le réflexe circulaire !



DE QUOI PARLE-T-ON ?

SURPLUS NEUFS (stocks dormants, fins de palettes, annulations de chantier, erreurs de commande ou de fabrication, ...) : tuiles, bois de charpente, sols & plafonds, menuiseries bois/alu/PVC, isolation, quincaillerie, équipements électriques, peinture, ...

MATÉRIEL D'OCCASION : matériaux issus de rénovation ou de démolition, équipements, machines et outillage réformé, mobilier, bureautique, ...

MATÉRIAUX ANCIENS : poutres et pierres anciennes, radiateurs en fonte, tomettes, vieilles machines, ...

Actions professionnelles

9

ÖkoFEN spécialiste de la chaudière bois



Lundi 7 décembre et mercredi 9 décembre, une quinzaine de plombiers se sont retrouvés, dans les locaux de la CAPEB Béziers, autour de David HADJI responsable technico-commercial au sein de la société ÖkoFEN, pour assister à une présentation des chaudières bois de la marque.

ÖkoFEN est une entreprise Autrichienne qui existe depuis plus de 30 ans.

La chaudière à granulé de bois prend de plus en plus sa place dans un marché du chauffage en pleine mutation énergétique. Le chauffage au bois aujourd'hui reprend ses lettres de noblesse.

ÖkoFEN le spécialiste de la chaudière à granulé de bois

Leader sur le marché de la chaudière à granulé de bois, ÖkoFEN fête ses 30 ans, et ses plus 80 000 chaudières installées. ÖkoFEN par sa présence en région, propose en coopération avec la CAPEB Hérault de former gratuitement les plombiers

chauffagistes, sur les chaudières à granulé de bois.

LA CAPEB

Votre conseiller technique !

Lors de cette journée, les artisans ont abordés les thèmes suivants

- Qu'est-ce que le granulé, comment est-il fabriqué, quel est son prix, quels sont les enjeux ?
- Qui est ÖkoFEN et pourquoi sommes-nous leader sur le marché ?
- Principe de fonctionnement d'une chaudière à granulé et son installation,
- Condensation, ventouse, cogénération, solaire, hydrauliques,....
- Le stockage et le transfert du granulé,
- L'entretien,
- Accompagnement commercial, aide à la vente, formation gratuite technique, à l'entretien, ...
- Combien coûte une installation ? Comment la vendre et qu'est-ce que j'y gagne ?

En fin de journée, autour d'un atelier pratique, ils ont pu manipuler le matériel avec découverte des différentes phases de la chaudière.

- Transfert du granulé, allumage, échange de chaleur,
- Régulation,
- Nettoyage,
- Initiation à la fumisterie,

- La CAPEB Hérault tient à remercier la société ÖkoFEN. Une formation QUALIBOIS sera également proposée à la rentrée. Si vous êtes intéressés vous pouvez contacter l'ADEFA BTP au 04 99 77 22 82.



David HADJI (à droite de la chaudière dans la remorque de présentation) présentant les systèmes de chaudière au bois

Qu'est-ce qui a changé au 1er décembre 2020 ?

Comme chaque mois, plusieurs nouveaux dispositifs entrent en vigueur au 1^{er} décembre. Fin des tarifs réglementés de vente de gaz pour les professionnels, résiliation de la complémentaire santé, derniers jours pour corriger sa déclaration d'impôts, voici ce qui a changé dès le 1^{er} décembre 2020.

L'augmentation du prix du gaz

Les tarifs réglementés hors taxe de vente du gaz d'Engie vont augmenter de 2,4 % au 1^{er} décembre.

Ainsi, les clients qui utilisent le gaz pour la cuisson verront leur facture augmenter de 0,6%, 1,4 % pour ceux qui ont un double usage, cuisson et eau chaude, et 2,5% pour les foyers qui utilisent un chauffage au gaz.

Cette hausse pour le mois de décembre s'explique notamment par l'évolution des prix sur le marché mondial du gaz.



La fin des tarifs réglementés de vente de gaz pour les « petits professionnels »

Dans le cadre de la loi relative à l'énergie et au climat, les tarifs réglementés de vente de gaz et d'électricité sont supprimés pour certaines catégories de consommateurs professionnels. Ainsi, les professionnels concernés ont pu changer de contrat d'énergie avant le 1^{er} décembre 2020 pour le gaz naturel et le 1^{er} janvier 2021 pour l'électricité.

La suppression des tarifs réglementés de vente est une bonne occasion de s'intéresser à sa facture d'électricité ou de gaz naturel et de changer de fournisseur en choisissant une offre qui peut être plus avantageuse.

À noter que les particuliers ne seront concernés qu'en 2023.

La résiliation de complémentaire santé « à tout moment »

Une mesure qui est entrée en vigueur au 1^{er} décembre. Désormais, il est possible de résilier un contrat de complémentaire santé après un an de souscription, à tout moment, et sans frais ni pénalité.



Jusqu'à présent, il n'était possible de rompre le contrat seulement dans les jours précédant la date anniversaire de celui-ci. Pour rappel, les assurés peuvent effectuer eux-mêmes les démarches pour résilier le contrat ou faire appel au nouvel assureur qui devra prendre en charge les formalités de résiliation.

Conseils juridiques

11

LA CAPEB

Votre assistant juridique !

Les derniers délais pour corriger sa déclaration d'impôts

Généralement, le mois de décembre rime avec échéances fiscales notamment pour les déclarations d'impôts.

Pour modifier la déclaration de ses revenus de 2019, il est possible d'apporter facilement une correction en ligne, via son espace personnel. Une possibilité offerte jusqu'à la mi-décembre.

Après cette date, pour apporter une modification, il convient de faire une réclamation (recevable jusqu'à décembre 2022) aux services fiscaux.

Le versement de la prime de Noël

Comme chaque année, début décembre, une prime de Noël sera versée par la CAF et la MSA (pour le régime général), aux ménages aux revenus modestes.

Elle s'adresse aux bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation équivalent retraite (AER), de la prime forfaitaire mensuelle de reprise d'activité et du revenu de solidarité active (RSA).

La prime s'élève à 152,45 euros pour une personne célibataire sans enfant et à 442,10 euros pour un couple avec quatre enfants.

L'aide exceptionnelle de solidarité

Promesse d'Emmanuel Macron : une aide exceptionnelle de 150 euros plus 100 euros par enfant pour certains allocataires des APL (familles, jeunes, étudiants boursiers, bénéficiaires du RSA, allocataires de l'AAH, pensionnés d'invalidité...) est versée cette année. Ces primes ont commencé à être versées depuis fin novembre et vont continuer à l'être début décembre, notamment pour les jeunes et les étudiants boursiers.



LE NOUVEAU NOM DES SOLUTIONS ELECTRIQUES POUR LES PROS



AGENCE
MONTPELLIER
194, rue Patrice Lumumba
Z.I Garosud
34070 Montpellier
montpellier.connect@sonepar.fr
Tel. 04 99 52 51 50

AGENCE
CLERMONT L'HÉRAULT
5, avenue de Montpellier
34800 Clermont l'Hérault
clermonttherault.connect@sonepar.fr
Tel. 04 67 44 91 20

AGENCE
SAINT-AUNÈS
194, avenue des Romarin
34130 Saint-Aunès
staunes.connect@sonepar.fr
Tel. 04 67 87 12 12

AGENCE
BÉZIERS
21 bis, avenue Jean Foucault
34500 Béziers
beziers.connect@sonepar.fr
Tel. 04 67 35 15 25

AGENCE
AGDE
13, rue Pierre Paul Riquet
Z.I Les Sept-Fonds
34300 Agde
agde.connect@sonepar.fr
Tel. 04 67 01 60 30

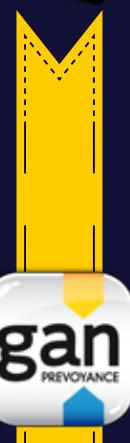
RETRouvez
DANS NOS
AGENCES :

- * l'expertise technique
- * un stock agence de plus de **4 000** références
- * une offre de plus de **30 000** références J+1
- * une livraison sous **24h** via notre plateforme



Gan Prévoyance a le plaisir de vous offrir un

Offre réservée aux adhérents



Audit retraite d'une valeur de 60 €

Calcul du montant de votre pension et âge de départ à la retraite, à partir de votre relevé de carrière, réalisé avec notre partenaire



Pour bénéficier de cet audit, contactez
M. Thierry SEGUI au 06.83.40.51.21

NOUVEAU

CITROËN Ë-JUMPY



NOUVEAU CITROËN Ë-JUMPY : SAVOIR TOUT FAIRE EN MODE ÉLECTRIQUE

VÉHICULE
ÉLECTRIQUE

100% électrique
330 km d'autonomie
cycle WLTP avec batterie de 75kwh
jusqu'à
1275 Kg Charge utile

Renseignez-vous dès maintenant !

Tressol-Chabrier
PROFESSIONNEL

NOS CONCESSIONS DANS L'HÉRAULT

AGDE - 72, route de Rochelongue - 04 67 94 24 84 • BEZIERS ZAC de Montimaran - Rond-point de Bessan - 04 67 35 60 60 • FRONTIGNAN - ZAC de la Peyrade - 04 67 48 87 63
LE CRES - 680, Route de Nîmes - 04 67 06 25 62 - MONTPELLIER - 905, rue de l'Industrie - 04 67 12 67 67 • PEZENAS - Rond-Point route d'Agde - 04 67 90 43 00

Actions économiques

13

**Vous cherchez à développer vos marchés avec les particuliers
360 Travaux fait ça pour vous !**



Pourquoi une plateforme de services ?

La révolution numérique est en marche

La filière bâtiment est au début de sa transition numérique, d'autres secteurs (ex : le tourisme) sont beaucoup plus avancés. Néanmoins, dans le bâtiment comme ailleurs les clients sont de plus en plus utilisateurs d'internet (réseaux sociaux, site internet de devis-travaux...) et les entreprises aussi (BIM, applications web des fabricants et négociés, dématérialisation des marchés publics...).

Il est temps d'agir

Les sites internet de devis-travaux ont déjà capté 11 % du marché de l'entretien / dépannage (et ce n'est que le début). Les entreprises artisanales du bâtiment ne sont pas assez présentes sur internet, elles risquent de perdre l'accès direct à leurs clients qui utilisent internet.



LA CAPEB
Votre apporteur d'affaires !



**DÉMARRER MON PROJET
AVEC 360TRAVAUX**

Précisez votre projet sans engagement : le suivi en plus, le stress en moins.

Démarrer un projet

6300

artisans de confiance
près de chez vous



La CAPEB se doit d'accompagner ses adhérents dans les mutations économiques et technologiques et a donc décidé de lancer le projet de plateforme 3.0.

Une plateforme de services pour les artisans et les clients

La plateforme 360 Travaux se distingue par ses valeurs « proximité, indépendance, qualité des travaux... » et ses services différenciant « accompagnement du client, traitement des litiges, services aux entreprises, bonne fin de travaux... ».

Ainsi, la plateforme accompagne le client dans son projet de travaux de A à Z ; la plateforme accompagne aussi l'entreprise (aide à la gestion de l'agenda, paiement sur la plateforme...).

Une gouvernance assurée par les artisans

La plateforme comprend 6 actionnaires et la CAPEB est majoritaire.

Au sein du comité de surveillance, il y aura toujours un artisan. Les élus CAPEB sont invités à devenir membre de la coopérative (COOP 3.0), elle-même actionnaire de la SAS qui porte la plateforme.

N'hésitez plus connectez-vous et inscrivez-vous sur www.360travaux.com

Les aides financières

AIDE	ORGANISME	TYPE D'AIDE	BÉNÉFICIAIRES	MODALITÉS
PGE (PRÊT GARANTI ÉTAT)	Banques / BPI France	Prêt	Entreprises, Commerces, Artisans, Micro-entrepreneurs	Adossé à PGE
PRÊT REBOND	BPI France / Région	Prêt	PME/TPE 1 an	
PRÊT DIRECT DE L'ETAT	Etat	Prêt ou avance remboursable	PME/TPE < 10 salariés 1 an	
PRÊT PARTICIPATIF	Banques/ BPIFrance	Prêt	PME/TPE	N'ayant pu obtenir un prêt garanti par l'Etat à hauteur d'un montant suffisant pour financer leur exploitation
PASS RELANCE OCCITANIE	Région	Subvention	1 à 250 salariés Plus d'1 an d'existence Exclu : régime micro-social	Dépenses immatérielles Dépenses d'équipement

Actions économiques

pour rebondir !



15

LA CAPEB

Votre apporteur d'affaires !

MONTANT

CONTACT

1 à 1,5 % pour des prêts remboursés d 'ici 2022 ou 2023
2 à 2,5 % pour des prêts remboursés d 'ici 2024 à 2026
Coût de la garantie de l 'État compris

Votre banque

Prêt à taux bonifié sans garantie, 10 à 300 K
Différé 2 ans, durée 7 ans Trésorerie & Invest

Bpifrance.fr

< 10 salariés : max 10 000 € 10 à 49 salariés : max 50 000
50 salariés : Avance remboursable égale au max à 3 mois de CA

Après intervention de la médiation du crédit
MEDIATION.CREDIT.34@banque-france.fr
Demande via Comité départemental d'examen des
problèmes de financement (CODEFI) :
[https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/
ccsf-et-codeficiri](https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/ccsf-et-codeficiri)

50% dépenses de l 'assiette éligible, sauf pour les dépenses d'innovation qui sont portées à 70% des dépenses éligibles.

hubentreprendre.laregion.fr
0 805 18 19 20

Max 60 000€

Les aides financières

AIDE SOCIALE	SSI Sécurité sociale des Indépendants	Subvention	Indépendants non éligibles au Fonds de solidarité ----- Au cas par cas	
AIDE AGIRC ARCO EXCEPTIONNELLE	AGIRC ARCO Caisses de retraite	Subvention	Dirigeants salariés, gérants minoritaires, cotisants	1 seule fois
ACTIVITÉ PARTIELLE	Etat	Indemnité	Tous salariés	À déclarer tous les mois Selon critères
PLANS DE RÈGLEMENT DES DETTES FISCALES	Impôts	Etalement de charges jusqu'à 3 ans	Commerçants, artisans et professions libérales	Début d'activité avant Qui n'ont pu honorer le (Tva, CVAE...) entre le 1er
PLANS DE RÈGLEMENT DES DETTES SOCIALES	Urssaf	Exonération des cotisations sociales	Pour les entreprises concernées par une fermeture totale ou partielle Perte CA > 50%	Sur demande
RSA CHEFS D'ENTREPRISE	Département	Allocation	Vous n'avez pas de revenus ou ne tirez de votre activité que des ressources limitées	
CPSTI AFE COVID-19	SSI	Subvention	Travailleurs Indépendants subissant une fermeture administrative totale	tous les assurés artisans, subissant une fermeture
EXONÉRATION DE TAXES/ REDEVANCES	Ville / Métropole de Montpellier	Exonération		1 trimestre renouvelable
Subvention pour aider les TPE/PME à prévenir le COVID-19 au travail	CARSAT LR	Subvention	Travailleurs indépendants (sans salariés) dépendant du régime général , TPE et PME de moins de 50 salariés Document unique d'évaluation des risques (DWER) à jour depuis moins d'un an et tenu à la disposition de votre caisse régionale (Carsat, Cramif ou CGSS)	Investissement pour l' du COVID-19, savoir : Matériel pour isoler le de guider et faire respecter les mesures additionnelles et temporelles permettant le lavage des mains NB : masques, gels hydroalcooliques uniquement si l'entrepreneur prend des mesures (gants et masques)
DISPOSITIF "RELANCE TA BOITE"	Communauté de Communes du Grand Pic St Loup / Métropole de Montpellier	Prêt sans intérêt ni garantie, expertise et suivi renforcé	N'ayant pas bénéficié d'aides directes en trésorerie Dont le poids des charges d'exploitations et financières est important Ayant subi une perte d'activité de plus de 20 à 40 % en mars, avril, mai	Particulièrement ciblées et l'artisanat de proximité
COSME COVID : Garantie de prêt de trésorerie	SIAGI	prêt	les entreprises clientes SIAGI, les entreprises clientes banque < 6 mois. entreprises clientes SIAGI : - toute entreprise cliente SIAGI, - les entreprises ayant enregistré un impayé inférieur à 90 jours. entre - artisans, commerçants, professions libérales, exploitants agricoles ou et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros,- absence d'impayés sur l'ensemble des crédits client,- toute forme juridique.	Dépôts des dossiers La mise en place de la réception de la participation

Actions économiques

pour rebondir !

17

LA CAPEB

Votre apporteur d'affaires !

	Prise en charge des cotisations Max 1000€	secu-independants.fr
	Max 1500€ Sur demande	AGIRC ARCO
	100% salaire si SMIC 70% du brut au-delà Versés à l'entreprise	activitepartielle.emploi.gouv.fr
2020 paiement des impôts et taxes courants mars et le 31 mai 2020		impots.gouv.fr
		www.urssaf.fr
	Selon critères	Département de l'Hérault 04 67 67 67 67
commerçants et professionnels libéraux	1 000 € pour les artisans, commerçants et professions libérales 500 € pour les auto-entrepreneurs	https://www.secu-independants.fr/action-sociale/
	Redevances terrasses, halles, étalage, marchés, publicité (TLPE), chantiers (occupation domaine public)	Ville / Métropole de Montpellier
achat d'équipements de protection poste de travail des contacts; permettant de respecter les distanciations sociales; locaux rares; installations permanentes des mains et du corps. hydro-alcoolique et visières sont financés par la collectivité dans une des autres lignettes exclus).	Subvention jusqu'à 50 % HT de l'investissement, plafonnée à 5 000 € HT Montant minimum d'investissement : 1 000 € HT pour une entreprise avec salarié(s) ou 500 € HT pour un travailleur indépendant sans salarié(s)	Carsat LR
les TPE-PME touristiques, les commerces ...	de 2 000 à 8 000 € pour les entreprises de 0 à 3 salariés de 2 000 à 15 000 € à partir de 4 salariés	pfil@initiative-montpellier.com
avant le 31 décembre 2020	Uniquement entreprises de moins de 3 ans sur les communes de la Métropole de Montpellier	
garantie de prêt de trésorerie se fait à la banque financière et du tableau d'amortissement.		
prises clientes banque < 6 mois, : occupant moins de 50 personnes ne dépassant pas 10 M €	Le dispositif COSME COVID est un prêt à moyen terme compris entre 5 000 € à 150 000 € (participation financière SIAGI HT incluse). Les frais de dossier SIAGI sont offerts et le taux d'intérêt est le taux usuel fixé par la banque.	SIAGI https://www.siagi.com/contact#carte-interactive



www.mediabat.com

EDIABA

DEVIS / FACTURES

FICHES CLIENTS

BIBLIOTHÈQUES

ENCAISSEMENTS

SUIVI DE CHANTIERS

SITUATIONS / AVOIRS

AIDE AU CALCUL DES COÛTS

CONTRATS D'ENTRE

COURRIERS / MAILS

CALCUL DE MÉTRÉS

STATISTIQUES

CONTINUATION

1000000000

—
—

Au service des pros du bâtiment depuis 1996

LOGICIEL BÂTIMENT

**OFFRE
EXCLUSIVE ***

-15 %

Pour les adhérents
de la CAPEB 34



- * 15% de réduction valable sur l'achat du logiciel Mediabat dans sa version monoposte sur présentation d'un justificatif d'inscription à la CAPEB Hérault



Avec mon logiciel de facturation

monGesto

Je suis serein et disponible sur mes chantiers...



www.mongesto.com

09 83 04 39 50 - 73 Allée Kléber - 34 000 Montpellier
Montego, énergie d'Afrique. Secrétariat : Service aux entreprises depuis 1993



Plan 1 jeune 1 solution



L'emploi

19

LA CAPEB

Votre conseil en ressources humaines

Le Gouvernement a mis en place un volet spécifique Jeunes dans le cadre du plan de relance car les jeunes sont aujourd'hui les plus impactés par la crise.

Les moyens mobilisés pour soutenir nos jeunes sont considérables ; mais pour que ce plan de relance soit une réussite dans nos territoires, la mobilisation de tous est indispensable.

Le Plan #1jeune1solution vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes qui arrivent sur le marché du travail en apportant une aide financière aux entreprises qui les recrutent.

Les mesures phares : trois aides exceptionnelles à l'embauche

Une aide à l'embauche de 4 000 euros pour tout recrutement d'un jeune de moins de 26 ans, entre le 1^{er} août 2020 et le 31 janvier 2021

Une aide exceptionnelle de 8 000 euros pour recruter en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation un jeune de plus de 18 ans et moins de 30 ans, et de 5 000 euros pour un alternant de moins de 18 ans, recruté entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021

Une aide exceptionnelle Emploi Francs + pouvant aller jusqu'à 17 000 euros (sur 3 ans) pour tout recrutement d'un jeune de moins de 26 ans résident en quartier prioritaire, entre le 15 octobre 2020 et le 31 janvier 2021

Au-delà de ces aides immédiatement mobilisables, l'ensemble du plan se met en œuvre sur les trois volets suivants :

- **Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle** avec la mise en œuvre d'un accès privilégié aux contrats aidés pour les jeunes : Parcours Emploi Compétences ainsi que la mise en œuvre de Contrats Initiative Emploi réservés aux jeunes

- **Orienter et former les jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir** avec la mise en place de formations supplémentaires dédiées aux jeunes

- **Accompagner les jeunes éloignés de l'emploi en proposant des parcours d'insertion sur mesure** avec une augmentation sensible en 2021 des dispositifs d'accompagnement intensif portés par les missions locales et pôle emploi

travaux publics et l'apprentissage, voie de formation d'excellence et de réussite, pour s'y former. Et pour s'adresser aux jeunes en recherche d'orientation professionnelle, qui mieux que des jeunes professionnels du bâtiment et des travaux publics. Tous témoignent de leur passion pour leur métier et des atouts de l'apprentissage pour s'y former. Le dispositif de communication pluri média mis en place est à la hauteur de nos ambitions, avec notamment six films publicitaires, diffusés à la télévision et sur Internet ; un plan média sur les réseaux sociaux ; des partenariats avec des youtubeurs ; un site Internet conçu pour répondre aux interrogations des jeunes et les accompagner dans leur orientation, notamment avec un moteur de recherche des formations en apprentissage aux métiers du BTP sur l'ensemble du territoire, un formulaire d'inscription, des fiches métiers, ou encore des témoignages de professionnels. Cette campagne est celle de l'ensemble des professionnels de la Construction.

C'est la vôtre, celle des artisans du bâtiment et c'est grâce à vous qu'elle prendra tout son sens !

LA CONSTRUCTION
Demain s'invente avec nous

#PassionConstruction

La construction, c'est plus de 30 métiers!
Fais ton choix sur laconstruction.fr

CCCA-BTP

Une campagne réalisée par le CCCA-BTP
en collaboration avec les professionnels de la construction

Suivez-nous sur :

L'apprentissage rentre en campagne « de communication » !

À l'initiative de l'ensemble des fédérations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales de salariés réunies au sein du conseil d'administration du CCCA-BTP, le secteur de la construction organise une nouvelle campagne de communication nationale, qui se déploie jusqu'au mois de mars 2021. Son objectif : promouvoir auprès des jeunes la diversité et la richesse des métiers du bâtiment et des



Jean-Pierre Garcia est le président de la Capeb Hérault.

DR

« Les magasins de bricolage ouverts, une concurrence déloyale »

ARTISANAT DU BÂTIMENT

Que reprochez-vous aux grandes surfaces de bricolage ?

J'ai alerté le préfet que ces établissements sont restés ouverts à la suite du confinement. Ils vendent des produits non essentiels. Les particuliers et les pseudo-entreprises, quelle attestation pour s'y rendre ? J'ai des retours d'artisans dont les travaux sont annulés parce que les gens ont du temps et vont les réaliser.

Mais les gens travaillent, non ?

Nous avions relevé ce problème pendant le premier confinement. Aujourd'hui, nous allons être confinés plus longtemps, on ne sait pas ce que cela va donner. Et puis, il

est très rare que les artisans du bâtiment fassent des chantiers le samedi. Or, ces grandes surfaces sont ouvertes, quelquefois le dimanche aussi.

Que demandez-vous ?

Que l'ouverture de ces enseignes de bricolage soit réglementée. Nous sommes face à une concurrence déloyale.

Avez-vous remonté vos doléances au niveau national ?

Nous sommes peut-être en avance dans l'Hérault. Mais la question se posera. Nous sommes tous attachés à enrayer la pandémie.

Recueilli par Michel Pieyre
mpieyre@midilibre.com



Copyright CMA34/Christophe Lefranc

Face à la concurrence déloyale des grandes surfaces

Sauvons l'Artisanat !

Président, pourquoi êtes vous en colère ?

Christian Poujol : Si je comprends que pour freiner l'épidémie il faut durcir les mesures sanitaires et freiner la circulation du virus, je n'accepte pas le « deux poids, deux mesures » que subissent l'Artisanat et la petite entreprise.

Ce sont les grandes surfaces qui sont visées ?

Christian Poujol : C'est une honte ! Nos fleuristes doivent fermer, mais les grandes surfaces vendent des fleurs. Les bijoutiers doivent fermer, mais les grandes surfaces vendent des bijoux. C'est la même chose pour les jouets, les vêtements, les chaussures... C'est ça le « deux poids deux mesures » et c'est injuste !

Que proposez-vous ?

Christian Poujol : Comme pour les livres, je demande fermement à l'Etat de fermer la partie non alimentaire des grandes surfaces. L'Artisanat et le petit commerce sont au moins aussi respectueux que les grandes surfaces pour les

mesures sanitaires, nous devons être logés à la même enseigne.

Vous avez aussi une demande pour les coiffeurs.

Christian Poujol : Avec les mesures barrières qu'ils appliquent déjà scrupuleusement, les salons de coiffure doivent pouvoir ouvrir. Sinon, comme pendant le précédent confinement, un réseau parallèle de coiffure sera à déplorer.

Pour conclure

Christian Poujol : Depuis le mois de Mars, je rappelle que la Chambre de Métiers est totalement mobilisée pour les artisans afin de les informer en temps réel, les aider dans les démarches et les soutenir psychologiquement.

Christian POUJOL

Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault



La CMA 34 à votre écoute

Cellule de crise

CMA 34 : toutes les réponses sur les aides

04 67 72 72 31

04 67 72 72 27

04 67 72 72 03

cma34@cma-herault.fr

Tous les services de la CMA34 sont **ouverts** au public du **lundi au vendredi 9h - 12h / 14h - 17h**

Montpellier : **04 67 72 72 00**

Béziers : **04 67 62 81 40**

Lunel : **04 67 83 49 49**

Clermont - l'Hlt : **04 67 88 90 80**

Retrouvez les informations mises à jour 24h/24 sur **cma-herault.fr**

Cellule **d'écoute et de soutien psychologique** gratuite **7 jours sur 7**

0 805 65 505 0



Formation ADEFA BTP 2021

CLIMATISATIONINI	CURSUS 1 CURSUS 2 CURSUS 3 CURSUS 4	BEZIERS MONTPELLIER BEZIERS MONTPELLIER	5-6 janvier 13-14 avril 7-8 septembre 5-6 octobre
CLIMATISATIONPERF	CURSUS 1 CURSUS 2 CURSUS 3 CURSUS 4	BEZIERS MONTPELLIER BEZIERS MONTPELLIER	9-10 février 4-5 mai 28-29 septembre 23-24 novembre
ATTESTATION D'APTITUDE	Hors cursus CURSUS 1 Hors cursus CURSUS 2 Hors cursus Hors cursus CURSUS 3 CURSUS 4	BEZIERS BEZIERS MONTPELLIER MONTPELLIER BEZIERS MONTPELLIER BEZIERS MONTPELLIER	21-22 + 26-27+ tests 28 janvier 23-24 + 30-31 mars et tests 1er avril 6-7 + 18-19 + tests 20 mai 22-23-24+29+tests 30 juin 20-21+27-28+tests 29 juillet 7-8+12-13+tests 14 octobre 25-26+30 nov +1 déc+ tests 2 décembre 15-16-17 + 21-tests 22 décembre
QUALIPAC		MONTPELLIER BEZIERS MONTPELLIER BEZIERS MONTPELLIER	24-25-26 février + 4-5 mars 16-20-21-22-23 avril 16-17-18 + 24-25 juin 15-16-17+21-22 septembre 3-4-5 + 16-17 novembre
PREPARATION QUALIPAC		MONTPELLIER BEZIERS MONTPELLIER BEZIERS MONTPELLIER	23 février 15 avril 15 juin 14 septembre 2 novembre
FEEBAT		CLERMONT MONTPELLIER BEZIERS CLERMONT MONTPELLIER CLERMONT	19-20-21 janvier 2-3-4 février 9-10-11 mars 15-16-17 juin 14-15-16 septembre 23-24-25 novembre
PGN		BEZIERS MONTPELLIER BEZIERS MONTPELLIER	18,19 et 26 Mars 21,22 et 28 Juin 7,8 et 15 Octobre 2,3 et 10 décembre
PGR		BEZIERS MONTPELLIER BEZIERS MONTPELLIER	26 Mars 28 Juin 15 Octobre 10 décembre
QUALIPV ELEC		BEZIERS	2-3-4 JUIN
MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES CHAUDIERES GAZ ET BRULEURS FIOUL NIV 1		BEZIERS	14-15-16 JUIN
MAINTENANCE ET DEPANNAGE DES BRULEURS FIOUL ET CHAUDIERES GAZ MURALES OPTIMISATION - PERFECTIONNEMENT SUR LA CONDENSATION NIV 2		MONTPELLIER	8-9-10 SEPTEMBRE

Pour tout renseignement et inscription vous pouvez contacter Corinne TRESSOL au 04.99.77.22.82



Le partenaire de vos travaux !!

**Du Lundi au Vendredi
de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

Sur RDV en dehors de ces horaires et le samedi

Produits techniques du bâtiment en sac -Stock permanent

***Enduit de façade**

(PAREX/WEBER/GECOL / ST ASTIER...)

***Chaux naturelle *CIMENT CE/NF *Chape allégée,**

***Mortier de réparation ou de scellement**

***Mortier et Béton prêt à l'emploi,**

***Sous-enduit fibré à la chaux « type Ki7 » ,**

***Ragréage de sol - P2 à P4S**

***Colle à carrelage CSTB et joint toute couleur**

***Plaque de plâtre fibrée NF (standard, hydro, feu, acoustique),**

***Peinture (Fassa / TAIMA)**

***Chimie du bâtiment, accessoires et outillage....**



**BEZIERS
MATERIAUX**

Contactez-nous :

06.60.146.117 ou 06.99.28.97.85

**Zac de Mercorent - 161 bis rue Alphonse Beau de Rochas
34500 BEZIERS – Tel 04.67.32.71.21**

**Prix- Stock- Conseil- Réactivité
Livraison sur chantier**

OFFRE
CAPEB
-20 %

POMAREDE

INFORMATIQUE

REVENDEUR AGRÉÉ 

EXPERTISE EN LOGICIELS DE GESTION D'ENTREPRISE

Audit - Installation - Paramétrage - Formation - Service après-vente

Michel POMAREDE

04 11 93 00 18 / 06 75 70 56 72

10 Allée de Paris - 34080 MONTPELLIER

ebp@pomarede.info www.pomarede.fr



Partenaire
Centre de Compétences

Compta - Gestion - Paie



BâtiArt

- Articles
- Ouvrages
- Clients
- Salariés
- Fournisseurs
- Véhicules
- Devis
- Factures
- Avoirs
- Suivis de chantiers
- Tableaux de bord
- Planning ...



Enfin un logiciel qui va vraiment vous simplifier le travail

Venez me tester sur batiart.fr

José TEBAR 06 58 13 50 64 ----- batiart.fr

Contrôle fiscal et la vérification des comptabilités informatisées : les grands principes

La vérification de comptabilité des entreprises fait partie des contrôles qui peuvent être réalisés par l'administration fiscale. Elle concerne notamment les impôts suivants :

- Impôt sur le revenu (BIC, BNC et BA) ;
- Impôt sur les sociétés (IS) ;
- TVA.

Le contrôle fiscal peut prendre la forme d'un contrôle sur pièces ou d'un contrôle sur place, dans les locaux de l'entreprise. Le contrôle sur pièces se fait à partir :

- des déclarations fournies par le contribuable ;
- des renseignements obtenus de tiers ;
- etc.

Sa durée est en principe :

- limitée à 3 mois dans les entreprises au régime réel simplifié ;
- portée à 6 mois si la comptabilité n'a pas de valeur probante
- illimitée dans les grandes entreprises.

La procédure de vérification de comptabilité commence par un avis de vérification qui est envoyé à l'entreprise par lettre recommandée, plusieurs jours à l'avance. Des contrôles inopinés sont toutefois possibles, par exemple en cas de suspicion de fraude fiscale. Les opérations de contrôle ont en principe lieu au siège de l'entreprise même s'ils peuvent, à la demande du contribuable, s'effectuer dans les locaux d'un conseil, par exemple l'expert-comptable.

La vérification de comptabilité porte en principe sur les trois derniers exercices clos. Ainsi, un avis de vérification de comptabilité envoyé en 2020 portera en principe sur les exercices 2017, 2018 et 2019. Les exercices précédents ne feront l'objet d'un contrôle que s'il s'agit de justifier un crédit de TVA, un déficit reportable ou encore une provision restée dans les comptes d'un exercice vérifié.

Enfin, la vérification peut porter sur les documents comptables de l'entreprise et toutes les pièces justificatives mais aussi sur la comptabilité informatisée. Le contrôle fiscal se termine, le cas échéant, par une proposition de rectification. Le contribuable dispose alors d'un délai de 30 jours pour répondre, demander des renseignements complémentaires, apporter des explications ou contester la rectification.

Attention, en cas de contrôle fiscal des comptabilités informatisées, les sanctions prévues à l'article 1732 du CGI s'appliquent. Le défaut de présentation de la comptabilité sous cette forme est assimilé à une opposition à contrôle (Article L74 du livre des procédures fiscales). **La remise du fichier des écritures comptables est obligatoire.**

Contrôle fiscal et délais de prescription

Le délai de prescription est la durée pendant laquelle des

opérations ou un exercice comptable peuvent faire l'objet d'un contrôle. Cette prescription peut varier en fonction de l'impôt concerné. La suspension des délais de prescription au cours de la crise sanitaire provoque le report du délai. Dès lors que la prescription d'une imposition se termine le 31 décembre 2020, elle est prorogée de 5 mois jusqu'au 1er juin 2021.

Ce report de la prescription concerne les prescriptions de 3, 6 ou 10 ans. Ainsi, la TVA collectée qui est généralement prescrite le 31 décembre de la troisième année suivant celle au cours de laquelle elle devient exigible pourra faire l'objet d'une rectification jusqu'à cette nouvelle date.

La prescription est portée à dix ans en cas de flagrance fiscale (risque de disparition du contribuable...) ou d'activités occultes.

Dans certaines situations, les bases d'imposition peuvent être évaluées d'office, parfois avec intérêts de retard et majoration de 100%. C'est par exemple le cas si absence de déclaration (et de régularisation dans les 30 jours d'une mise en demeure) ou lorsque le contrôle ne peut être fait du fait du contribuable. Cette procédure, contrairement au contrôle fiscal classique qui permet au contribuable d'émettre des observations ou de justifier certains choix, n'est pas contradictoire. Le chiffre d'affaires et le montant de l'impôt (impôt dû) sont alors automatiquement calculés par l'administration fiscale.

Contact : 04.67.72.64.00

Fax : 04 67 60 45 21

Email : philippe.senaux@cga2apl.fr

www.cga2apl.fr



Agenda

- Les bureaux de la CAPEB Hérault seront fermés du 22 décembre 2020 au soir au 4 janvier 2021 au matin.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année !



ASSUREUR DES ENTREPRISES DU BATIMENT

- 
- Responsabilité Chef d'Entreprise
 - Flotte Automobile
 - Complémentaire Santé et Prévoyance
 - Projet Retraite
 - Assistance Juridique

BBLC ASSURANCES – Espace Orphée – 85 bd Camille Blanc – RCS Sète : 329 512 149 – ORIAS : 07 000 864 – www.orias.fr – ACPR – Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 Rue Taitbout – 75009 Paris

BBLC ASSURANCES – 85 bd Camille Blanc – 34200 Sète – 04 67 46 66 20 – info@bblc.fr

Merci de nous retourner ce document par mail : info@bblc.fr

Nous vous contacterons en retour pour fixer un rendez-vous.

Raison Sociale : _____

Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Mail : _____



Les Assurances pour les Pros du Bâtiment

Décennale, Responsabilité Civile Professionnelle, Multirisque Professionnelle, Protection Juridique, Prévoyance, Assurance de prêt... à chaque profession ses besoins spécifiques.

En tant que professionnel du bâtiment vous devez souscrire à différents contrats pour protéger votre activité, vos clients mais également votre famille.

⇒ *Prenons un instant pour vérifier vos garanties et vos primes !*

Agence de Béziers : 04 67 09 23 56

www.assurancesjbu.com / bost-uhlen@assurancesjbu.com

ORIAS 15006186 www.orias.fr LXVIII



**GROUPAMA
MÉDITERRANÉE
VOUS RÉSERVE
DES AVANTAGES**

**OFFRE SPÉCIALE ADHÉRENTS
CAPEB HÉRAULT**

5 % de réduction*

**MULTIRISQUE
PROFESSIONNELLE et
PRÉVOYANCE MADELIN**



GroupamaPro



Nos conseillers sont à votre écoute au **0 969 365 665** Service gratuit + prix appel
Découvrez nos solutions d'assurances professionnelles sur groupama-pro.fr

* à valoir sur votre cotisation annuelle sur les produits CONSTRUIRE et ENERGIE - Offre réservée aux artisans du bâtiment adhérents de la CAPEB Hérault.

Groupama Méditerranée, Caisse Régionale d'Assurances Mutualistes Agricoles Méditerranée - 24 Parc du Golf - BP 10359 - 13799 Aix-en-Provence Cedex 3 - 379 834 906 RCS Aix-en-Provence

Emetteur de Certificats Mutualistes. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest

CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Crédit photo : Shutterstock - Création : Groupama Méditerranée. Septembre 2020. Rejoignez-nous sur [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [Instagram](#)

**Restons solidaires
avec les restaurants !**



**DANS
LA BOITE A OUTILS
D'UN ARTISAN
Y'EN A PLUS
QU'AU
GOUVERNEMENT !**

